

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 16/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D'AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>MOTION CAF - CPAM</i>	Formant la majorité des membres en exercice. <u>Excusés</u> : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. <u>Absente</u> : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Au vu des décisions nationales concernant une restructuration des Caisses Primaires d'Assurance Maladie et des Caisses d'Allocations Familiales alliant DEPARTEMENTALISATION et FUSION des fonctions et missions qu'elles remplissent :

Pour la CPAM : la fusion Montbéliard / Besançon qui devra être officialisée par un arrêté ministériel, est annoncée au 1^{er} janvier 2010.

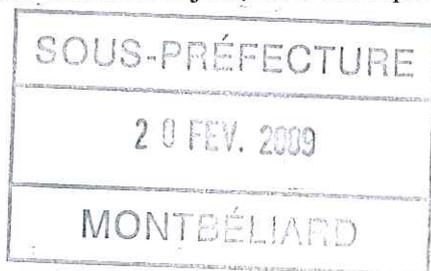
Pour la CAF : à l'horizon 2011, une seule caisse pour le département.

- considérant que la FUSION / DEPARTEMENTALISATION n'est justifiée par aucun critère objectif,
- considérant les spécificités économiques, géographiques, industrielles et sociales du département du Doubs qui nécessitent deux CAF et deux CPAM,
- considérant l'aménagement du territoire par le département du Doubs et notamment le déficit connu d'emplois tertiaires sur le Pays de Montbéliard : des services disparaîtront au détriment de l'emploi... La réduction des effectifs signifie l'allongement des délais de traitement des dossiers et d'éventuels retards dans les paiements. Les particularités socio-économiques du Pays de Montbéliard justifient pleinement la présence d'une CAF et d'une CPAM sur ce territoire,
- considérant les exigences de démocratie citoyenne et de proximité, la dispersion des fonctions sur l'ensemble du département ne peut que nuire à la qualité du service rendu aux assurés/allocataires.

Le Conseil Municipal de BAVANS

- se prononce pour le maintien d'une Caisse Primaire d'Assurance Maladie et d'une Caisse d'Allocations Familiales de plein exercice, sur le PAYS DE MONTBELIARD, dans toutes ses prérogatives, administrées par leurs CONSEILS respectifs comme centres de décision.
- engage les instances nationales à abandonner leur décision centralisatrice.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 19/02/09
 le 19/02/09
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire
C. Radreau